

Décision

Générale

colonial

Décision n° 800 Décisions concernant les Ministères

n° 800

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juin 1963

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro

30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Ibrahim Taher Egueh, agent de 2° classe, 3° échelon du Cadre Territorial des Postes et Télécommunications, en service au Port (Ministère des Travaux Publics et du Port) est révoqué de son emploi sans suspension de ses droits à pension et rayé du contrôle du Personnel des Cadres Territoriaux, pour désobéissance à un ordre de l'Autorité Supérieure. M. Ibrahim Taher Egueh, aura droit à une indemnité compensatrice de congé non pris, égale à 40 jours de rémunération. La révocation prendra effet pour compter de la signature de la présente décision.